



Acte n° 2023D034
Délibération portant acquisition immobilière

Le 06 octobre 2023, à 20h00, en Mairie de Monesties, se sont réunis les membres du Conseil Municipal,

Etaient présents : Marty Denis, Selam Fatima, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Pietropoli Jean-Philippe, Blanc-Antès Danielle, Faugères Karine, Lequeux Jean-Louis, Frayssinet Sylvie, Verdier Jean-Pierre, Routhe Jean-Paul, Ducros Alexandre, Jean Louis CORTESE

Etaient absent(s) excusé(s) : Joëlle DURAND (pouvoir à Denis MARTY)

Le secrétariat a été assuré par : Fatima SELAM

Le conseil municipal de la commune de Monestiés

- Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,
- Vu la délibération du 14/04/2023 validant le budget primitif
- Considérant que l'acquisition immobilière jouxtant la maison Blanquet - acquise précédemment par la mairie de Monestiés - apportera une plus-value manifeste dans le projet de rénovation du bâti ancien de la commune,
- Considérant que les travaux de géomètre de division foncière ne sont pas effectués à ce jour sur la parcelle AN 457,

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

D'engager des négociations afin d'acquérir une partie de la parcelle AN 457. Une division cadastrale à la charge du vendeur est en cours. Les conclusions de la négociation et de l'éventuel achat seront à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Autorise :

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le secrétaire de séance
Fatima SELAM

Fait à Monesties, le 06/10/2023

Monsieur le Maire

Denis MARTY

